



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **28 mai 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-huit** du mois de **mai** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 mai 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : Mme ROUSSEL Françoise - M. CASTILLE Eric – M. CHAUVEAU Benoit - Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU - M. TISSIER Christophe – Mme FOURNO Frédérique - M. Yannis BONNET – Mme LEROY Martine – M. CASSERA Frédéric – Mme BAROCHE-LAFFRAT Josiane - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Anne-Marie COQUERY - M. Christophe GUIGNEMENT - M. Xavier COLONEL – Mme Christine GUIBLIN – M. Denis REBY - M. Anthony GUIMARD – M. Raymond VANDARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Michel VENEAU – Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET – M. MURAT Sébastien – M. Gervais MARS - M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX - M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Isabelle RAMEAU – M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET - M. Sylvain COINTAT

Membres excusés : Mme Carole TABBAGH-GRUAU – M. Marc MALEZIEUX-DEHON - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Stéphanie CHAPUIS

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Stéphane LAFRANCHISE en remplacement de Mme Béatrice LAMOUREUX
Mme Virginie POT en remplacement de M. DELLAMAGGIORE Eric

Membres ayant donné pouvoir : M. Bruno HERNANDO à M. Yannis BONNET
Mme Christel SOULOY à M. Christophe GUIGNEMENT
Mme Caroline FREGEAI à M. Raymond VANDARD
Mme Isabelle DENIS à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX
M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Françoise ROUSSEL** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la Communauté de Communes au sein de l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNIA)

La région Bourgogne-Franche-Comté en partenariat avec les collectivités territoriales et leurs établissements ont expérimenté leur plateforme électronique de service.

D'abord constituée en association de préfiguration, cette tentative s'est confirmée avec la création en 2008 d'un groupement d'intérêt public (GIP) chargé de développer une plateforme électronique de services dématérialisés fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations ...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public et ce dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès au service.

Par délibération en date du 22 février 2007, la Communauté de Communes a adhéré à cette association et par délibération du 26 février 2008, la Communauté de Communes a confirmé sa participation en adhérant au GIP.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la Communauté de Communes pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Est candidat titulaire :

- M. Sébastien MURAT

Est candidat suppléant :

- M. Patrick RAPEAU

M. Sébastien MURAT et M. Patrick RAPEAU ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme représentants titulaire et suppléant de la Communauté de Communes Cœur de Loire au GIP de l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNIA).

Nombre de conseillers : 53
Présents : 43
Pouvoirs : 6
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 058-200067916-20260528-2026_28_05_03-DE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



Mme Françoise ROUSSEL, secrétaire de séance